

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit du mois de juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.



Présents : Mmes BLOT Chantal – TOULLIER Marina – MENET Séverine – ELOY Angélique – RAIMBAULT Valérie – LEGRAND Lyne – CHAUVEAU Isabelle et Mrs RAIMBAULT Jean-François – PREDONZAN Franck – LANDRAU Stéphane – PICARD TIGNON Mickaël – RICHARD Nicolas – GARNIER Jean-Luc – BOURGEOIS Philippe

Absent : Mr GUYNOISEAU Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme TOULLIER Marina

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Cependant Monsieur Jean-Luc GARNIER précise qu'il a été noté absent alors qu'il avait proposé de venir si cela s'avérait nécessaire mais que Madame Lyne Legrand lui a dit que le quorum étant atteint, il n'était pas obligé de venir.

En réponse Madame Lyne Legrand fait référence à un mail qu'elle a envoyé à Monsieur Jean-Luc Garnier dont le contenu est le suivant « à priori, nous serons huit au conseil municipal, tu n'es donc pas obligé de venir pour cette unique délibération, je te remercie de t'être proposé, s'il y avait un souci de dernière minute, je t'appellerai ».

Monsieur le Maire rappelle que trois situations existent : la présence, l'absence excusée avec un pouvoir confié à la personne de son choix et l'absence pure et simple.

1) Tarification des stages et des séjours de l'ALSH

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la tarification des stages et des séjours de l'ALSH (centre de loisirs) pour l'été 2018.

STAGES		SEJOURS	
EQUESTRE DU 10 AU 13 JUILLET 2018		VENDEE SENSATION DU 9 AU 13 JUILLET 2018	
quotient familial	tarif	quotient familial	tarif
< 450	73,00 €	< 450	175,00 €
450 < 750	78,00 €	450 < 750	180,00 €
750 < 1000	83,00 €	750 < 1000	185,00 €
> 1000	88,00 €	> 1000	190,00 €
IL FAUT BOUGER DU 16 AU 20 JUILLET 2018		EQUITATION DU 16 AU 20 JUILLET 2018	
quotient familial	tarif	quotient familial	tarif
< 450	67,00 €	< 450	145,00 €
450 < 750	72,00 €	450 < 750	150,00 €
750 < 1000	77,00 €	750 < 1000	155,00 €
> 1000	82,00 €	> 1000	160,00 €
ROBIN DES BOIS DU 21 AU 24 AOÛT 2018		VELO FRANCETTE DU 23 AU 27 JUILLET 2018	
quotient familial	tarif	quotient familial	tarif
< 450	67,00 €	< 450	143,00 €
450 < 750	72,00 €	450 < 750	148,00 €
750 < 1000	77,00 €	750 < 1000	153,00 €
> 1000	82,00 €	> 1000	158,00 €
MINI SÉJOUR FENEU DU 10 AU 11 JUILLET 2018		MINI SEJOUR FENEU DU 17 AU 18 JUILLET 2018	
quotient familial	tarif	quotient familial	tarif
< 450	56,00 €	< 450	56,00 €
450 < 750	56,00 €	450 < 750	56,00 €
750 < 1000	56,00 €	750 < 1000	56,00 €
> 1000	56,00 €	> 1000	56,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification des stages et des séjours de l'ALSH
- MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2) Mise à disposition d'un agent communal

Monsieur le Maire de Cantenay-Épinard, Monsieur le maire d'Écuillé et Madame le Maire de Feneu, ont demandé à Monsieur le Maire de Soulaire et Bourg, si la commune de Soulaire et Bourg pouvait mettre à disposition de leur commune un agent communal ponctuellement.

Les conditions de la mise à disposition sont les suivantes :

- une convention est signée entre les deux Maires

- un mémoire qui précise le temps de travail passé est joint à la convention
- la commune de Soulaire et Bourg gère la situation administrative de l'agent concerné et le rémunère
- le montant de la rémunération brute et des charges patronales versées par la commune de Soulaire et Bourg sont remboursées par la commune bénéficiaire au prorata de la mise à disposition

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition d'un agent communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition d'un agent communal selon les conditions énumérées ci-dessus
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

3) *Création d'un poste d'animateur*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de créer un emploi correspondant au grade d'avancement, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur liste d'aptitude par voie de la promotion interne.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la création, au 1^{er} septembre 2018, d'un poste d'animateur dans le cadre d'une promotion interne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un poste d'animateur au 1^{er} septembre 2018
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération
-

4) *Décision modificative budgétaire n° 1*

Considérant qu'un litige de facturation oppose deux parents séparés, le père et la mère d'enfants fréquentant le centre de loisirs,

Considérant que la commune de Soulaire et Bourg n'a pas pu recouvrer les sommes dues par les parents, chacun devant payer sa part,

Des ajustements sont nécessaires sur le budget primitif 2018.

Ainsi une décision modificative doit être prise en ce sens.

Monsieur le Maire présente la décision modificative budgétaire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
673	309 €	7067	309 €
(Titre annulé s/ exercice antérieur)		(Redevances services péri-sco)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Tour de table :

- Délibération : tarification des stages et des séjours de l'ALSH

Lyne Legrand : nous prenons cette délibération afin que le trésorier nous autorise à encaisser les factures correspondant aux stages et séjours de l'ALSH. La plaquette des tarifs a été validée par la commission « affaires scolaires / jeunesse », mais c'est la responsable du service jeunesse qui gère le choix, le nombre de places, le prix en fonction du coût de revient et des animateurs, les stages et les séjours sont donc remboursés. Ces stages et séjours ont beaucoup de succès, certains n'ont pas eu de place, les inscriptions sont très rapides et se font dès le soir même de la remise de la plaquette, alors des arbitrages ont été faits.

Jean-Luc Garnier : le tarif variable suivant le quotient familial, c'est démocratique, mais faire par tranches de 5 € c'est moins démocratique car de cette façon les pourcentages d'augmentation sont différents selon les stages et les séjours, quelle est cette logique des 5 € ? Il vaudrait mieux prendre en compte le prix de revient pour l'affectation des tranches tarifaires.

Jean-François Raimbault : les montants sont arrondis, mais la répartition est équitable cela permet de toucher plus de population et de rentabiliser les séjours et les stages. Mais nous pourrions tout de même appliquer un pourcentage et ne pas faire un tarif par rapport à un autre montant.

- Délibération : mise à disposition d'un agent communal

Jean-François Raimbault : nous multiplions le prêt de personnel, donc nous devons mettre en place une convention pour le reversement du montant dû par une autre collectivité, de façon à être en accord avec le trésorier. Il s'agit de services rendus à d'autres communes comme Cantenay-Épinard, Feneu et d'échanges avec Écuillé. La priorité est donnée à la commune de Soulaire et Bourg mais si cela est possible, nous dépannons, cependant ce n'est pas de la mutualisation, nous rendons simplement service, pour le remplacement ponctuel d'un agent en arrêt maladie par exemple.

Jean-Luc Garnier : pourquoi les frais correspondant aux indemnités kilométriques ne sont pas de 0,41 € comme dans le privé, 0,32 € c'est pour la fonction publique territoriale ?

Jean-François Raimbault : ce barème est bien celui appliqué à la fonction publique territoriale et il prend aussi en compte le nombre de chevaux du véhicule.

- Délibération : création d'un poste d'animateur

Jean-François Raimbault : suite au dépôt d'un dossier de promotion interne auprès de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion départemental pour un changement de grade et de catégorie, celle-ci a émis un avis favorable. Il s'agit, pour la personne concernée, d'une reconnaissance professionnelle méritée et justifiée pour son grand investissement, notamment dans la fusion des deux centres de loisirs. L'incidence financière de cette promotion a peu d'impact, un peu plus de 100 € toutes charges comprises. Ultérieurement, nous mettrons à jour le tableau des effectifs en intégrant l'intéressée dans la catégorie B.

- Délibération : décision modificative budgétaire n° 1

Jean-François Raimbault : nous devons annuler des titres de 2017 afin de récupérer les montants en 2018, selon la part de chaque parent.

- Questions diverses :

Jean-François Raimbault : nous avons embauché quelqu'un de polyvalent dans le bâtiment en Contrat à Durée Déterminée pour juin, juillet et août afin d'apporter du renfort aux services techniques, de réaliser certains travaux et de remplacer les agents en congés cet été. Si nous avons pris une personne de chez Solipass, cela nous aurait coûté plus cher.

Vous avez chacun une copie du courrier que j'ai écrit à Monsieur le Préfet car l'Etat ne nous attribuerait pas de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), à hauteur de 35 % soit 177 000 €, pour les vestiaires et la salle de convivialité. Les raisons du refus sont que notre projet n'est pas une priorité et que l'enveloppe de la DETR est moins importante, les services préfectoraux ont privilégié les travaux de voirie et d'aménagement des écoles et des mairies. Nous sommes en attente d'une révision de cette décision puisque nous n'avons pas reçu de document officiel de refus, alors nous espérons que c'est encore possible.

L'enveloppe d'évaluation du projet était de 410 000 € HT, or suite à l'appel d'offres et à l'ouverture des plis, en regardant les « moins-disants » et en ne tenant pas compte d'autres critères, nous la dépassons déjà de 52 000 € HT, soit un total de 229 000 € HT (177 000 + 52 000), cela risque d'avoir un impact sur la fin de l'exercice 2018 et les futurs travaux de voirie. Mais ainsi, nous avons pu détecter une mauvaise estimation du projet par le cabinet d'études, notamment au niveau du chauffage. Même si nous avons contracté un prêt de 550 000 €, nous allons devoir faire des choix pour économiser, par exemple en n'optant pas pour le chauffage au sol nous n'aurions pas besoin de chape spéciale, et aussi réaliser des choses par nous-mêmes. Les membres de la commission d'appel d'offres seront convoqués pour l'attribution des lots du marché.

Nicolas Richard : pourquoi ne pas relancer un marché ?

Séverine Menet : cela nous ferait perdre du temps et pas gagner d'argent car ce sont les vrais prix.

Angélique Eloy : c'est compliqué en ce moment de partir de la commune et d'y venir, avec tous les travaux partout, le bus provenant de Cantenay-Épinard s'est trouvé face à une route barrée.

Jean-François Raimbault : apparemment, le département a omis de prévenir aussi les services d'ALM. D'ailleurs, au sujet des travaux de voirie, Chantal et moi, avons reçu 7 personnes afin de leur expliquer les travaux de la route d'Écuillé.

Mickaël Picard Tignon : qu'en est-il du problème d'éclairage dans la salle de sport et de la remise en état du terrain de tennis extérieur ?

Jean-François Raimbault : l'ensemble de l'éclairage sera refait en juillet, de façon que ce soit prêt pour la rentrée de septembre. En ce qui concerne le terrain de tennis nous pourrions demander un devis.

Lyne Legrand : la réfection du terrain de tennis pourrait faire partie des chantiers de la journée citoyenne.

Jean-François Raimbault : en attendant, nous pourrions demander au Maire de Cantenay-Épinard la possibilité d'utiliser les terrains de tennis de sa commune.

Nicolas Richard : le commerce de Bourg n'ouvrirait pas avant début 2019, les repreneurs se consacrent d'abord aux travaux d'installation de leur habitation.

Lyne Legrand : pour des raisons techniques le « flash info » cette fois-ci n'a pas été réalisé par Mickaël mais je tiens à le remercier pour les précédents « flash info » et bulletins communaux. Le Bon A Tirer a été envoyé à l'imprimeur. A l'intérieur du « flash info » seront insérés un document sur la mutuelle communale ainsi que la plaquette de l'AFR qui viendra l'encarter.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h20.